

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DFPE 159 Subvention (10.000 euros) et avenant à la convention avec l'association « Espace 19 » pour le fonctionnement de l'Espace Ludo, espace dédié aux familles situé dans la Halle Secrétan (19e).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et avenant à convention avec l'association « Espace 19 » (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Espace 19 » (19e) pour le fonctionnement de l'Espace Ludo, espace dédié aux familles situé dans la Halle Secrétan au 21, rue Bouret (19e).

Article 2 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association « Espace 19 » (246 - 2018-02546).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la fonction 4, chapitre 65, nature 65748, du budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO